

## **Fiche 12. EFFETS PSYCHIQUES INDUITS ET LIENS AVEC LES PSYCHOSES**

**Le cannabis perturbe la perception et le traitement des informations sensorielles. Il altère le comportement et, sur des terrains prédisposés, aggrave la symptomatologie psychotique. Sa consommation n'est qu'une des composantes de la constellation complexe des facteurs impliqués dans la schizophrénie.**

### **Modifications cognitivo-comportementales**

Les effets psycho-actifs induits durent de 2 à 10 heures. Il s'agit d'une ivresse cannabique faite d'euphorie, de bien-être et de somnolence, qui modifie les perceptions sensorielles essentiellement auditives et visuelles mais également temporelles et altère le jugement (tendance interprétative, thèmes persécutifs). Les perturbations cognitives, sur les réflexes, la réactivité et la coordination entraînent une augmentation du risque lors de la conduite de machines ou de véhicules ou lors de la pratique de certains sports. Ces effets sont variables selon les personnes, la dose consommée et la fréquence de consommation. L'étude SAM rapporte une augmentation significative du risque d'accident mortel (x 1,8) après une consommation de cannabis.

### **Complications psychiatriques**

Il existe des complications psychiatriques liées à l'usage de cannabis. Ce sont essentiellement

- Les troubles anxieux dont l'attaque de panique (« *bad trip* »), dans lequel peut exister un sentiment de dépersonnalisation ou de déréalisation et une peur de devenir fou et de perdre le contrôle de soi qui régresse spontanément en quelques heures, et des états anxieux au long cours
- Les troubles dépressifs induits, surtout chez la femme.
- Les bouffées délirantes induites (ou pharmaco psychose cannabique) sont rares (0,1%) mais doivent interroger sur un mode d'entrée dans la schizophrénie.

### **L'entrée insidieuse dans la schizophrénie**

L'usage de cannabis est plus fréquent chez les schizophrènes qu'en population générale. Une abondante littérature a exploré ce lien et fait apparaître les données suivantes :

Le cannabis est insuffisant et non nécessaire à l'installation d'une schizophrénie

La précocité de l'usage de cannabis semble augmenter le risque de schizophrénie.

Des antécédents d'usage de cannabis apparaissent comme un facteur de risque pour le début d'une schizophrénie chez les sujets vulnérables, mais aussi chez ceux sans histoire clinique antérieure.

Concernant l'apparition de symptômes psychotiques, un effet dose dépendant a été mis en évidence chez des groupes de sujets vulnérables ayant consommé du cannabis durant leur adolescence, chez ceux ayant déjà eu des épisodes délirants aigus ou ayant un risque génétique et environnemental élevé de développer une schizophrénie.

Un lien significatif est suggéré sous la forme d'une vulnérabilité neurobiologique commune d'apparition très précoce. Le cannabis chez une personne souffrant de psychose est un facteur aggravant : mauvaise compliance, arrêt de traitement, TS,...